



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 juin 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Ferreira, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Jocelyn Blondin, conseiller, district du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau, Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau, Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers et Cynthia Lauzon, cheffe de section – Relations publiques, Communications.

CE-2025-507

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 4 ET 11 JUIN 2025 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 10 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 4 et 11 juin 2025 ainsi que de la séance spéciale tenue le 10 juin 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-508

SOUSSION 2024 SP 374 - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE ZONE L - REMPLACEMENT DE L'EXUTOIRE DU LAC BEAUCHAMP - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. / 990067 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de remplacement du ponceau à l'exutoire du lac Beauchamp et d'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans la zone L du bassin versant du ruisseau Wabassee, sur la base des prix forfaitaires et unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 643 164,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-509*

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES OBNL ENGAGÉS DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 de la Ville de Gatineau est entré en vigueur de 14 février 2023 (CM-2023-92), avec pour objectif de réduire la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, en mettant l'accent sur la réduction à la source, le réemploi et la sensibilisation des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du PGMR 2023-2029 prévoit un soutien financier des organismes impliqués dans la gestion durable des matières résiduelles, notamment dans les domaines de la réduction à la source, du réemploi et de l'information, sensibilisation et éducation, et qu'un montant annuel de 300 000 \$ est prévu à cet effet dans le budget total du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le rôle central des organismes à but non lucratif (OBNL) dans la mise en œuvre de stratégies locales visant à favoriser des pratiques de gestion durable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs OBNL du territoire de la ville de Gatineau portent des activités d'envergure en lien avec la réduction à la source, de réemploi et l'ISÉ;

CONSIDÉRANT QUE ces OBNL contribuent à réduire les déchets envoyés à l'enfouissement par les citoyens de Gatineau et donc les coûts de collecte, de transport et d'enfouissement pour la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un programme de soutien financier des OBNL a été élaboré par le Service de l'eau et des matières résiduelles pour soutenir la stabilité financière et la croissance des OBNL sur le territoire de Gatineau, en leur fournissant un financement dédié à leurs initiatives en lien avec la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un guide incluant les critères d'admissibilité, les modalités de financement et les procédures de soumission des demandes a été rédigé et publié sur le site Web de la Ville pour orienter les organismes intéressés par le programme de soutien financier, et qu'une séance d'information a été organisée le 26 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE 12 organismes ont soumis une demande dans le cadre du programme de soutien financier, et que 10 de ces demandes ont été jugées admissibles après analyse selon les critères et la pondération établis dans le guide du programme;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux recommandations du Comité d'évaluation, un montant total de 122 400 \$ sera octroyé aux organismes admissibles pour soutenir la réalisation de leurs initiatives en gestion durable des matières résiduelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'octroi d'aide financière à 10 OBNL à hauteur de 122 400 \$ pour l'année 2025-2026;
- d'autoriser le chef de division de la Gestion des matières résiduelles ou en son absence la directrice ou le directeur adjoint du Service de l'eau et des matières résiduelles à signer les lettres d'entente et autres documents nécessaires à la mise en œuvre du programme de soutien, au financement des OBNL et à la reddition de comptes par ceux-ci;

- d'autoriser le trésorier à procéder aux versements conformément aux modalités établies dans les lettres d'entente, sur présentation de pièces justificatives validées par le Service de l'eau et des matières résiduelles, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par organisme.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-510

SOUSSION 2025 SP 194 - SERVICES PROFESSIONNELS - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSES - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour les services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées des secteurs de Masson-Angers et de Buckingham (section 1) ainsi que pour le suivi des divers ouvrages de surverses des réseaux d'égouts des secteurs d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham (section 2), pour un montant approximatif de 610 494,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mai 2025, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme s'étant qualifié après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Pour la section 1, le contrat sera d'une durée d'un an, prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Pour la section 2, le contrat sera d'une durée de trois ans, prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2026 à 2028 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-511

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP – DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Notre-Dame, dossier RS-25-083, comme illustré au plan numéro CRO-25-116 du 24 mars 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Notre-Dame	Nord	Entre le boulevard Lorrain et la rue des Sables	En tout temps
Notre-Dame	Sud	À partir du boulevard Lorrain, sur une distance de 75 m vers l’est	En tout temps
Notre-Dame	Sud	À partir d’un point situé à 75 m à l’est du boulevard Lorrain, sur une distance de 15 m vers l’est	En tout temps excepté véhicule funéraire
Notre-Dame	Sud	À partir d’un point situé à 90 m à l’est du boulevard Lorrain jusqu’à la rue des Sables	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

L’installation de la signalisation sera complétée par l’entrepreneur dans le cadre du projet de réfection routière de la rue Notre-Dame (Projet 18-3023), selon les plans (G-17-054-05) pour construction émis par la firme d’ingénierie CIMA+, s.e.n.c.

Adoptée

CE-2025-512

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUSSION 2023 SP 522 - PROJET D'IMPLANTATION DE FEUX DE
CIRCULATION AUX INTERSECTIONS GEORGES/MACLAREN OUEST ET
GEORGES/FILION - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON ANGERS ET DE
BUCKINGHAM - MARIO AUBÉ ET EDMOND LECLERC**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-163 du 20 mars 2024, adjugeait à la firme Eurovia Construction Québec, pour l’implantation de nouveaux feux de circulation aux intersections des rues Georges/Maclaren Ouest et Georges/Filion, pour 1 090 597,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les avis de modification au contrat numéros 10564 et 10606 ont déjà été approuvés pour 100 770,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Eurovia Construction Québec a déposé à la Ville une soumission pour des frais additionnels de 34 842,32 \$ incluant les taxes, pour le bris de roc additionnel et la construction sur mesure d’un massif de fondation de feux de circulation, le tout ayant été vérifiée et recommandée par la firme d’expert-conseil CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d’ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU’après vérification, le Service de la mobilité recommande cet ajustement de coûts pour les travaux et quantités de matériaux supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les AMC numéros 10564 et 10606 de 100 770,16 \$ incluant les taxes;
- autorise l’ajustement de coût supplémentaire encouru de 34 42,32 \$ incluant les taxes, à l’entrepreneur Eurovia Construction Québec, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet d’Implantation de nouveaux feux de circulation aux intersections des rues Georges/Maclaren Ouest et Georges/Filion, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver de 135 612,48 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente 1 226 210,26 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-513

SOUSSION 2025 AI 164 - RÉPARATION DU VÉHICULE 341F361 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a publié le 15 mai 2025 au système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec un avis d’intention d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l’article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « L’Arsenal » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l’obligation de vérifier qu’un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu’il n’existait pas de solution de rechange pouvant garantir la réparation du véhicule 341F361;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d’intention, aucun fournisseur ne s’est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à L’Arsenal, 2250, rue André C.-Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour la réparation du véhicule 341F361 pour un montant approximatif de 365 385,95 \$ incluant les taxes.

Un PEC, 237 771 \$ a été demandé depuis le début de l’année, le coût estimé des réparations a augmenté de 95 875 \$ pour un total de 333 646 \$ (coût imputable).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné jusqu’à concurrence de la somme de 365 385,95 \$ incluant les taxes.

Poste	Montant total (incluant les taxes)	Description
10323.01 – 63310	365 385,95 \$	STP GFE – Ateliers mécaniques – Incendie
		Entretien et réparation matériel roulant et équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-514

SOUSSION 2024 SP 301 - ACHAT DE CAMIONS SIX ROUES AVEC BOÎTE FERMÉE ET GRUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollar, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour l’achat d’un camion six roues avec boîte fermée et grue, pour un montant total de 363 453,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 9 avril 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
20022.03	STP GFE – FDI – Camion 6R-340T274	334 014,76 \$
20017.06	STP GFE – FDI – Fourgon ¾ T 290T757	6 057,96 \$
20025.20	STP GFE – FDI – Camion ¾ Tonne 230H297	23 380,50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-515

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION - 2023 SP 400 - SERVICES D'ARBORICULTURE À PROXIMITÉ DU RÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-70 du 21 août 2019, adjugeait un contrat à la firme 11182609 Canada inc., 84 rue Monet, Cantley, Québec, J8V 3L6, pour les services d’arboriculture à proximité du réseau d’Hydro-Québec, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 252 738,05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE deux AMC ont été créés, soit AMC-10476 et AMC-10495, pour un ajout total taxes incluses de 25 267,43 \$. Ce qui porte le contrat incluant IPC de novembre 2024, à un montant total 279 777,59 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l’article 6 du Cahier des charges particulières prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 75 000 \$ incluant les taxes, à la firme 11182609 Canada inc, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres 2023 SP 400. Ce qui porte le contrat incluant les ajouts et IPC au montant total de 354 777,59 \$.

Les prix seront sujets à l’indexation basée sur l’indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d’ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant incluant les taxes
10333.02 - 63210	PEVA – Arboriculture	75 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-516*

PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LE PRÊT DE LOCAUX MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET PLUSIEURS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les organismes visés par les protocoles d’entente sont des organismes à but non lucratif reconnu à titre d’organismes partenaires de la Ville de Gatineau via le Cadre de soutien au développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des immeubles visés par les ententes de prêts et qu'elle a le pouvoir de les prêter;

CONSIDÉRANT QUE les organismes emprunteurs ont manifesté l'intérêt d’emprunter une partie ou l’ensemble des immeubles visés dans les ententes;

CONSIDÉRANT QUE certains organismes emprunteurs occupent déjà les lieux et désirent poursuivre l’occupation des lieux prêtés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et les organismes désirent spécifier dans un acte les conditions des prêts d’immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ces autorisations sont accordées à titre précaire et révocable et que les parties pourraient y mettre fin à tout moment avec un avis de 30 jours;

CONSIDÉRANT QU’aucune indemnité ne pourra être réclamée à la Ville de Gatineau pour quelque cause que ce soit et que les organismes emprunteurs renoncent expressément à tout recours en responsabilité contre la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme l’Association de baseball amateur de Hull pour l’usage de locaux dans l’immeuble portant le nom de Chalet Sainte-Bernadette situé au 40, rue Pilon, Gatineau, Québec, J8X 2A7;
- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme l’Association citoyenne de Val-Tétreau pour l’usage d’un local dans l’immeuble portant le nom de Centre communautaire Tétreau situé au 361, boulevard de Lucerne Gatineau, Québec, J9A 1A7;
- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme l’Association des résidents du Parc-de-la-Montagne pour l’usage d’un local dans l’immeuble portant le nom de Centre communautaire Bisson situé au 36-A, rue Thérien, Gatineau, Québec, J8Y 1H8, ainsi que d’un local dans l’immeuble portant le nom de Centre communautaire Laurent-Groulx situé au 1, rue Lévesque, Gatineau, Québec, J8Y 4V7;
- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme l’Association des résidents et résidentes du

quartier Wright pour l'usage de locaux dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Laurent-Groulx situé au 1, rue Lévesque, Gatineau, Québec, J8Y 4V7;

- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme Avenue des jeunes pour l'usage de l'immeuble portant le nom Centre communautaire Edgar-Chénier situé au 10, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme Corps de cadets 2920 de Gatineau pour l'usage de locaux dans l'immeuble portant le nom de Chalet Saint-Rosaire, situé au 52, rue Saint-Rosaire, Gatineau, Québec, J8T 3B3;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme la Corporation de développement communautaire Rond-Point pour l'usage de locaux situés dans l'immeuble portant le nom de Centre de services de Masson-Angers, situé au 57, chemin de Montréal-Est, Gatineau, Québec, J8M 1K3;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme Club du Bridge Duplicata du Parc pour l'usage d'un local dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Tétréau situé au 361, boulevard de Lucerne Gatineau, Québec, J9A 1A7;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme Club de Judo Saint-Jean-Bosco pour l'usage d'un local dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Tétréau situé au 361, boulevard de Lucerne Gatineau, Québec, J9A 1A7;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme le Club de l'âge d'or Les Amies et Amis du Soleil inc. pour l'usage de locaux dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Saint-Richard, situé au 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A3;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme le Club de l'âge d'or St-Jean-de-Brébeuf pour l'usage d'un local dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Brébeuf, situé au 70, rue Moreau, Gatineau, Québec, J8T 3Y7;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme Club de radio amateur de l'Outaouais inc. pour l'usage du local dans l'immeuble portant le nom de Chalet communautaire le Coteau situé au 60, rue Louis-Riel, Gatineau, Québec, J8T 1Y4;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme Concept Courtepointe pour l'usage d'un local dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire des Hautes-Plaines situé au 479, boulevard des Hautes-Plaines, Gatineau, Québec, J8Z 2H8;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme le FC Gatineau pour l'usage d'un local dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Yvon A.-Grégoire situé au 70, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W4;
- d'approuver le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l'organisme La Pointe-aux-jeunes pour l'usage de locaux situés dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Daniel Lafortune, situé au 448, rue Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, ainsi que de locaux dans l'immeuble portant le nom de Centre communautaire Le Baron, situé au 104, rue du Barry, Gatineau, Québec, J8T 5E2;

- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme Loisirs Saint-Jean-Bosco pour l’usage de locaux dans l’immeuble portant le nom de Centre communautaire Yvon A.-Grégoire situé au 70, boulevard Saint-Joseph Gatineau, Québec, J8Y 3W4;
- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme Loisirs de la Guadeloupe pour l’usage de locaux dans l’immeuble portant le nom de Centre communautaire Bisson situé au 36-A, rue Thérien, Gatineau, Québec, J8Y 1H8;
- d’approuver le protocole d’entente de prêt d’un immeuble municipal et ses annexes entre la Ville de Gatineau et l’organisme la Ligue des Voisins du Manoir-des-Trembles pour l’usage d’un local dans l’immeuble portant le nom de Centre communautaire des Trembles situé au 150, boulevard des Trembles, Gatineau, Québec, J9A 2G8;
- d’autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l’assistante-greffière à signer les protocoles d’entente joints à la présente ainsi que tout autre document afin de leur donner plein effet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-517*

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ORGANISME M-ADO JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire s’associer à des organismes pour contribuer au développement d’une offre de services en sport, en loisir, en plein air et en développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s’est dotée d’un Cadre de soutien au développement des communautés visant à appuyer les initiatives d’organismes voués aux loisirs, aux sports, au plein air et au développement des communautés dont la mise à jour a été adoptée par le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2024-664;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l’organisme M-Ado Jeunes désirent poursuivre leur collaboration et souhaitent maintenir le partenariat entériné le 23 janvier 2024 (CM-2024-48);

CONSIDÉRANT QU’une erreur s’était glissée dans le protocole d’entente original et afin d’éviter des ambiguïtés, la Ville et l’organisme souhaite proposer un addenda à l’entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d’approuver l’addenda au protocole d’entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l’organisme M-Ado Jeunes;
- d’autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l’assistante-greffière à signer l’addenda au protocole d’entente de partenariat avec l’organisme M-Ado Jeunes, joint à la présente ainsi que tout autre document afin de leur donner plein effet;

- d'autoriser le trésorier à maintenir les fonds engagés et à effectuer les versements tels qu'identifiés à l'entente ainsi qu'à l'addenda joint à la présente, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-518

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA DU VIEUX-HULL - 1^{ER} JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE l'événement de la Fête du Canada du Vieux-Hull aura lieu sur et à proximité de la zone piétonne de la rue Laval, le 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la circulation automobile est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2025-42 du 21 janvier 2025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications à la circulation automobile dans le cadre de l'événement de la Fête du Canada du Vieux-Hull le 1^{er} juillet 2025, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents et les usagers des stationnements Dubé de la rue Wellington sur les rues suivantes :

- La rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Wellington;
- La rue Wellington, entre les rues Leduc et Laval.

Le tout selon le plan CRO-23-176 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement.

L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué au plan de signalisation produit par le Service de la mobilité.

Adoptée

CE-2025-519

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU - 5 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE la 33^e édition du Triathlon de Gatineau, organisée par le Club Espoir Triathlon Gatineau, se déroulera le samedi 5 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation par le Service de police de Gatineau sont des éléments essentiels à la tenue de l'événement et à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux services policiers sont couverts par le Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2025-42 du 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'application du plan de signalisation temporaire exigé et les frais qui s'y rattachent sont imputables à l'organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de Gatineau, à fermer les rues à la circulation selon l'horaire suivant :

Date	Heures	Rues
Samedi 5 juillet 2025	6 h à 17 h	Boulevard Fournier, entre les rues Joanisse et Jacques-Cartier.

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps par des rues alternatives.

Le tout aux conditions suivantes :

- Confier l'implantation d'un plan de circulation approuvé par le Service de la mobilité à une entreprise autorisée;
- Assurer l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Obtenir un certificat d'assurance responsabilité civile générale d'au moins 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel.

Adoptée

CE-2025-520

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 MAI 2025 AU MONTANT DE 9 837 495 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 2 au 8 mai 2025 au montant de 9 837 495 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-521 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 MAI 2025 AU MONTANT DE 6 097 930 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 9 au 15 mai 2025 au montant de 6 097 930 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-522 SOUMISSION 2025 SP 039 - FOURNITURE D'ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ET POTEAUX, AINSI QUE DES PLAQUES D'ALUMINIUM ET DES PELLICULES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Signalisation de l'Estrie inc., 520, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 2Y8, pour la fourniture d'accessoires de signalisation et poteaux pour un montant total approximatif pour deux ans de 255 434,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour deux ans à partir de la date d'adjudication et le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année portant ainsi la valeur potentielle totale du contrat à un montant approximatif de 383 151,14 \$.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget pour l'année 2026 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-523 ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de mai 2025;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à mai 2025.

Adoptée

CE-2025-524

MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION DU SERVICE DE POLICE - DOSSIERS OPÉRATIONNELS - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de l'ensemble des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec a publié une mise à jour du Recueil des règles de conservation du secteur municipal et que les délais de conservation pour la gestion des dossiers opérationnels des événements policiers ont été mis à jour en 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter des modifications au calendrier afin de répondre aux besoins de modernisation de gestion et de suivis opérationnels de ce type de dossiers du Service de police de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe et le Service de police ont travaillé en partenariat afin d'analyser les délais de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la chef de service de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la mise à jour 2024 des règles de conservation des dossiers opérationnels du Service de police de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications apportées aux règles de conservation des dossiers opérationnels du Service de police de la Ville de Gatineau.

La greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer tous les documents de présentation et, la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre les documents à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour approbation finale.

Adoptée

CE-2025-525

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 116196

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 116196 est absent depuis le 9 juillet 2022;

CONSIDÉRANT les suivis effectués et actions posées dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d’emploi de l’employé numéro 116196 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative de l’employé numéro 116196.

Adoptée

CE-2025-526

SOUSSION 2025 SP 054 - SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme B&M Groupe Sécurité inc., 1600, boulevard Curé-Labelle, Laval, Québec, H7V 2W2, pour la fourniture de services de sécurité à divers endroits sur le territoire de la ville, sur la base des prix à des taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 3 154 132,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 8 mai 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d’une durée de trois ans prenant effet à compter du 7 juillet 2025. Dès la deuxième année, les prix seront indexés annuellement selon l’article 4.07 - Décret sur les agents de sécurité – *Loi sur les décrets de convention collective*, chapitre D-2, r.1.

De plus ce contrat pourrait être prolongé pour cinq périodes additionnelles d’une année portant ainsi la valeur totale du contrat à 8 411 020,59 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2028 et aux années 2029 à 2033 si requis, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers sous-projets budgétaires concernés des différents services internes, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2025.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif